



ARRÊTÉ DU MAIRE N°047-2026

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de M. BEN GHAZI Oussama, représentant l'entreprise TECHNO COM SERVICE sise 8 bis rue Abel 75012 PARIS, pour réaliser des travaux de raccordement au réseau fibre optique entre le 753 et le 880 Rue du Mont des Princes le mardi 02/06/2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le mardi 2 juin 2026, pendant l'intervention de raccordement au réseau fibre optique sur une demi-journée, entre le 753 et le 880 Rue du Mont des Princes.

- **La circulation se fera sur une route réduite à une voie.**
- **La circulation sera alternée manuellement.**

ARTICLE 2 La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise TECHNO COM SERVICE sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal de Seyssel,
- au centre technique départemental,
- à M. BEN GHAZI Oussama, représentant l'entreprise TECHNO COM SERVICE sise 8 bis rue Abel 75012 PARIS,

A Seyssel, le 19 mai 2026,
Le Maire, Florian ZUCCALLI

